



Administration communale de Lorentzweiler

Demande d'autorisation de construire pour des travaux de grande envergure

Données structurantes du projet dit:

N° de référence		*	Remarques*
Date d'introduction de la demande		*	
Date de la décision du bourgmestre		*	
<small>(*) à remplir par l'Administration Communale</small>			

je/nous soussigné(e)(s)

Nom / Prénom	
N°, rue	
C.P. et localité	
Téléphone	
E-Mail	

demand(e)(ons) la délivrance d'une autorisation de construire pour les travaux définis au dossier ci-joint, concernant:
cocher ce qui convient

<input type="checkbox"/> transformation	<input type="checkbox"/> agrandissement	<input type="checkbox"/> nouvelle construction
---	---	--

La direction des travaux est assurée par _____
Le gros œuvre sera exécuté par _____

Situation géographique

Section		Lieu-dit	
N° cadastral		Contenance de la parcelle	
N°, rue			
C.P et localité			

Constructions principales et dépendances

Surface construite brute [SCB]*		m ²
Surface utile (selon déf. STATEC)		m ²
Surface habitable nette (selon déf. ILNAS)*		m ²

Tableau surfaces**

Occupation au sol		m ²
Volume construit		m ³
Surfaces scellées		m ²

Fonctions urbaines

SCB affectée aux:		m ²	de type unifamilial		u
Logements		m ²	de type collectif		u
Commerces		m ²	qualifiés de "chambres meublées"		u
Hôtels, restaurants et débits de boissons		m ²			u
Service administratifs ou professionnels		m ²	Nombre de log. de type collectif		u
Activités de loisir et culturelles		m ²	de surface nette < à 50 m ²		u
Équipements de service public		m ²	de surface nette entre 50 et 149 m ²		u
Activités artisanales et industrielles		m ²	de surface nette entre 150 et 249 m ²		u
Autres:		m ²	de surface nette > 250 et 349 m ²		u
			de surface nette ≥ 350 m ²		u

Emplacements de stationnement privés

à l'intérieur des constructions		u.	non couverts		u
aménagés sous car-ports		u.	aménagés sur une autre parcelle		u

Remarques

--

Je nous déclare/déclarons avoir pris connaissance du plan d'aménagement général (PAG), partie écrite et partie graphique, ainsi que du règlement sur les bâtisses en vigueur.

date, localité

signature

Annexes à fournir suivant les articles 78 et 79 du Règlement sur les bâtisses, selon la complexité du projet

- » un extrait officiel actuel du cadastre à l'échelle 1 : 2500 ou 1 : 1250, indiquant clairement la ou les parcelles sur lesquelles les travaux sont prévus,
- » un plan de situation à l'échelle 1 : 500 ou 1 : 250, indiquant les reculs par rapport aux limites parcellaires et la distance entre les constructions, la dimension des constructions prévues,
- » leurs accès et les cotes de niveau, ainsi qu'un tableau récapitulatif renseignant sur l'emprise au sol et sur le scellement du sol (voir tableau sur la page précédente). Ce tableau doit également contenir, le cas échéant, la surface construite brute totale et la surface construite brute dédiées aux différentes fonctions urbaines ainsi que le nombre et la taille des logements projetés,
- » le certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation et pour les bâtiments fonctionnels,
- » le mode et le degré d'utilisation du sol, tels que définies par le plan d'aménagement général et, le cas échéant par le plan d'aménagement particulier
- » un plan de plantation si le terrain est frappé d'une servitude écologique, telle que fixée dans le plan d'aménagement général ou dans le plan d'aménagement particulier,
- » les plans de construction établis de préférence à l'échelle 1 : 100 ou à titre exceptionnel 1 : 50. D'autres échelles sont possibles, à titre exceptionnel, pour des constructions aux dimensions importantes,
- » un levé topographique pour les terrains en forte pente
- » un descriptif de la configuration des éléments de construction en application de l'Art.40 et de l'Art.66

le cas échéant,

- » la désignation du plan d'aménagement particulier auquel elle se rapporte
- » un certificat délivré par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI),
- » un extrait de l'acte de propriété mentionnant toute servitude, telle d'une servitude de passage pour les constructions en deuxième position,
- » le plan d'urgence et le plan d'intervention des sapeurs-pompiers
- » un descriptif des méthodes de travail prévues pour la réalisation des travaux de démolition d'une construction

Les documents mentionnés ci-dessus doivent être fournis à l'Administration communale **en double** exemplaire.

Tout document joint doit être plié au format A4 et porter un cartouche indiquant sa date, son contenu, son numéro et, le cas échéant, son index, sur le recto de la page.

***Définitions**

Surface construite brute [SCB]

On entend par surface construite brute la surface hors œuvre d'un bâtiment et des dépendances en additionnant la surface de tous les niveaux. Seules les surfaces non aménageables en sous-sol ou partiellement en sous-sol et sous combles ne sont pas prises en compte. Les surfaces non closes*, notamment les loggias, les balcons et les car-ports, ne sont pas prises en compte pour le calcul de la surface construite brute.

Surface habitable nette

Surface habitable calculée conformément à la norme luxembourgeoise relative à la surface des logements ([ILNAS 101:2016](#)).

*** Un tableau de surfaces à part énumérant tous les pièces avec leurs surfaces nettes, couloirs, halls et escaliers est à fournir à part. En cas d'une transformation ou d'un agrandissement, un tableau "situation actuelle" et un tableau "projet" est à fournir.*